

COMPTE-RENDU AUDIOCONFÉRENCE

DU 14/05/2020 :

« COVID-19 »

Une audio conférence s'est déroulée ce jeudi 14 mai entre la Direction et les organisations syndicales du département. Vous trouverez ci-dessous les points abordés lors de cette audioconférence.

Quelques chiffres :

- 39 % de présentiel pour l'ensemble de la DGFIP le 13 mai et 20 % en télétravail
- 46 % pour les Directions d'Île-de-France
- 644 agent·es en présentiel à la DDFiP77 le 13 mai soit 44,94 % des effectifs
- 291 télétravailleur·euses
- SIP : 45 % de présentiel et 15 % en télétravail (soit un total de 60 % des effectifs)
- SIE : 55 % de présentiel et 12 % en télétravail (soit un total de 67 % des effectifs)
- Trésoreries : 48 % de présentiel et 12 % en télétravail (soit un total de 60 % des effectifs)
- SPF/SPFE : 54 % de présentiel et 8 % en télétravail (soit un total de 62 % des effectifs)
- Contrôle fiscal : 29 % de présentiel et 47 % en télétravail (soit un total de 76 % des effectifs)

• Campagne IR :

- Avez-vous des chiffres à nous communiquer concernant le nombre e-contacts, le nombre d'appels, de rendez-vous téléphoniques sur la DDFiP 77 ?

Accueils sur rendez-vous vont démarrer. Le contre-appel doit permettre de dissuader les contribuables de venir. 6 sites ont actionné l'APRV Coulommiers, Meaux, Noisiel, Melun, Roissy-en-Brie et Provins. 45 demandes saisies, pour le moment et 5 ont été annulés avec le contre-appel. Conditions d'accueil drastiques, tous les sites sont équipés de séparateurs plastiques, de gel hydroalcoolique.

Aucun des chiffres demandé n'a été fourni.

- Suite à notre mail de ce mercredi 13 mai, avez-vous informé les responsables de services sur le report de l'ouverture de l'accueil physique sur rendez-vous au 25 mai étant donné que les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour le 18 mai ?

Pour la Direction tout est prêt pour que l'accueil sur rendez-vous soit opérationnel dès le 18 mai, il n'est donc pas nécessaire de reporter l'accueil physique au 25 mai. Les séparateurs plastiques ont été installés sur tous les sites, les masques ont été distribués, tout comme le gel hydroalcoolique et des gants seront mis à disposition si les agent·es le souhaitent.

Solidaires Finances Publiques 77 a fait remarquer que l'ensemble des plans d'accueils n'avait pas été communiqué aux membres du CHS-CT et que la DDFiP 77 n'était donc pas prête à accueillir les usager·ères. Solidaires Finances Publiques 77 a également rappelé que notre département était classé rouge et que le PRA et l'accueil physique doit être adapté au contexte local.

- Qu'en est-il du plan de prévention mis en place pour l'accueil physique ? (sécurité des agent·es et usager·ères, nettoyage, plan de circulation des usager·ères...).

La Direction nous a annoncé le maintien du nettoyage journalier du sol dans tous les lieux d'accueils, il est compliqué de nettoyer entre chaque usager·ère, d'où la demande de porter un masque lors du rendez-vous. Le plan de prévention n'est pas encore finalisé.

À la demande de Solidaires Finances Publiques 77, la Direction va mettre en ligne sur Ulysse la fiche émanant de du bureau SPIB-2C sur les recommandations d'organisation spatiale des postes de travail dans les services de la DGFIP lors de la reprise post-confinement.

- La DDFiP77 proposerait de pourvoir en masques les usager·ères, si l'initiative peut paraître bonne, nous en sommes tout autant surpris puisque vous nous avez annoncé en séance qu'il n'y en aurait que pour maximum 900 agent·es jusqu'à la fin du mois de mai. Une nouvelle dotation serait-elle parvenue à la DDFiP 77 ?

La Direction nous a annoncé qu'il était illégal d'imposer le port du masque dans un service public, mais la Direction va faire en sorte que l'ensemble des usager·ère reçu·e porte un masque, si les contribuables venaient sans, on leur en donnerait un.

- Nous souhaitons connaître pour chaque site les dispositifs mis en place (plan et moyens de protection). Nous demandons à avoir l'avis des différents acteurs de prévention sur ce sujet.

La Direction n'est pas convaincue de la nécessité de mettre des vigiles partout à partir du 25 mai. À compter de début juin elle pourrait envisager de faire appel à des vigiles à l'approche de la date limite de dépôt.

- Pouvez-vous nous expliquer pourquoi les autres départements d'Île-de-France s'apprêtent à ouvrir le 25 mai et nous le 18 mai ?

La moitié des sites du département ne commence pas le 18 mai, certains vont démarrer le 25. La Direction nous annonce que l'ensemble des Directions d'Île-de-France vont commencer les accueils sur rendez-vous le 18 mai sur certains sites, ce qui pour Solidaires Finances Publiques 77 est faux puisque le 93, le 94, le 75 et le 78 ne rouvriront pas l'accueil sur rendez-vous avant le 25 mai.

- **Garde d'enfants :**

- Suite à notre mail du lundi 11 mai, avez-vous informé les responsables de service sur la doctrine de la DG quant à l'articulation des ASA garde d'enfants à savoir du 11 mai au 1^{er} juin inclus les agent·es qui gardent chez eux leurs enfants sont couverts par une ASA quelle que soit la situation du réseau d'accueil des enfants ? À compter du 2 juin, une attestation sera exigée afin de prouver l'absence de structure ou de mode d'accueil des enfants pour continuer à bénéficier des ASA. À cette date, les agent·es qui refuseraient de mettre leurs enfants à l'école malgré les possibilités d'accueil devront prendre des congés. Il n'est en aucun cas demandé de justificatifs sur la première période et seulement une attestation de la structure ou du mode de garde de l'enfant pour la seconde.

Un message à l'ensemble des chef·fes de service a été fait pour ce rappel, mais la Direction a autorisé les chef·fes à appeler les agents en ASA garde d'enfants pour savoir si le·la conjointe ne pouvait pas prendre le relais et alterner la garde ou si l'enfant est grand s'il ne peut pas se garder tout seul quelques demi-journées par semaine.

- **Agent·es fragiles :**

- Certains collègues ont pris contact avec le médecin de prévention et ce dernier malgré des pathologies avérées n'ont obtenu qu'une semaine d'ASA.

Les décisions sont prises par le médecin de prévention en fonction de la pathologie de chaque agent·e, la décision du médecin est suivie par la Direction.

- **Télétravail :**

- Avez-vous reçu les téléphones portables pour les télétravailleur·euses le désirant ?

Les téléphones portables n'ont pas été reçus et la Direction n'arrive pas à avoir d'information sur la livraison de ces téléphones portables.

- **Masques :**

Les masques en tissu de la DG ne sont pas encore mis à disposition par la préfecture du 77 (2 masques par agent·es).

25 000 masques chirurgicaux pour les agent·es de la DDFiP77, de la DiSI Île-de-France (ESI Noisiel et

ESI Nemours) et de l'ENFiP.

- **Ordinateurs portables :**

30 ordinateurs reçus la semaine dernière sont en court de configuration, ils seront prioritairement distribués aux collègues du rang 2 ou du rang 3 empêchés ou garde d'enfant.

Pour la Direction : « Il ne faut pas se bercer d'illusion pour les « Tiny » ». Pour leur utilisation il faut relier un câble à la box de l'agent et les connexions VPN sont limitées. C'est une licence américaine qui est limitée et qui a un coût, trop de licences ont été demandées par rapport à ce qui est disponible, donc pour l'instant ça bloque !

- **Remboursement des frais de repas :**

- Dans le document questions/réponses de la DGAFP su 11 mai 2020, il est indiqué que le dispositif des frais de repas devrait perdurer au moins jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, sauf si les restaurants habituels reprennent une activité même partielle. Cette disposition va-t-elle jusqu'à la fin de l'état d'urgence initial ou de sa prolongation ?

C'est la fin de la première période de l'état d'urgence sanitaire, soit le 23 mai qui est prise en compte et peut-être même avant s'il y a une offre des restaurants administratifs même partielle (par exemple : repas froid).

- **Circulaire sur les congés/ARTT :**

- En cas de désaccord sur le calcul de la quotité de travail entre un·e agent·e et son·sa chef·fe de service quelle est la procédure à suivre si le dialogue entre les deux parties n'aboutit à aucun accord ?

La Direction nous indique, qu'une grille par service a été fournie aux chef·fes de service pour les aider à évaluer le taux d'activité pour les agent·es nomades et télétravailleur·euses.

En cas de désaccord, il n'y a pas de procédure spécifique, c'est le chef de service qui a le dernier mot. L'agent·e peut saisir le service RH par message, mais la Direction se basera sur la grille des quotités qu'elle a fournie et qu'elle estime évaluée à sa juste valeur.

- **Campagne d'évaluation professionnelle :**

- Solidaires Finances Publiques demande qu'il soit confirmé et annoncé officiellement que la campagne d'évaluation des agent·es est stoppée jusqu'à la fin de l'état d'urgence, notamment pour la signature des comptes-rendus et pour le dépôt des recours.

Pour le moment il n'y a pas de date limite pour le dépôt des recours.

- **Contrôleurs stagiaires :**

- Concernant les contrôleurs stagiaires, arrivant le 2 juin, quelles sont les modalités d'accueil dans les services ? Comment cette phase de formation va-t-elle se dérouler puisque l'on sait que les stagiaires sont dans les services dans le cadre de leur cycle de formation et ont donc besoin de tutorat ? Quid des mesures de distanciation physique ?

La Direction a contacté les contrôleurs stagiaires pour leur rappeler les gestes barrières. Pour leur formation, des masques seront à leur disposition afin de réaliser leur formation dans les meilleures conditions sanitaires possibles lorsque les mesures de distanciation physiques ne pourront pas être appliquées du fait de la proximité.

- **Ménage :**

- Fontainebleau : la femme de ménage était malade, avons-nous des nouvelles ?

La femme de ménage était effectivement malade mais pas atteinte du COVID-19, donc aucune inquiétude pour les agent·es sur site.

- Que ce passe-t-il en cas d'absence d'un·e agent·e Berkani pour le ménage renforcé et la désinfection des locaux ?

La Direction fait appel à la société privée pour combler l'absence des agent·es Berkani, pour cela il faut

absolument que la Direction soit au courant le plus rapidement possible pour trouver une solution rapide.

En conclusion de cette audioconférence Solidaires Finances Publiques 77 a rappelé son opposition à la mise en place des accueils physiques sur rendez-vous.

Le pont naturel du 22 mai est maintenu.

La possibilité des congés d'été est maintenue sous réserve des nécessités de services.

Un décret est paru au niveau de la Fonction Publique avec un élargissement de la possibilité du nombre de jours à déposer cette année sur le CET, il passe de 10 jours à 20 jours et avec un déplafonnement du nombre de jours sur le CET de 60 jours à 70 jours.

Ce décret ne prend pas en compte les jours de report 2019, pour lesquels nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse.

**La prochaine audio conférence avec la Direction aura lieu
le mercredi 20 mai à 9h30.**

D'ici là n'hésitez pas à nous contacter afin que l'on puisse faire remonter toutes vos questions.